

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DOUZE JUIN (12/06/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 21

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT REPRESENTES : 11

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU, (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

10 – 12 juin 2025

**10. Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle appartenant aux
consorts Capgras – 11B rue Louis d'Anjou**

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2242-1 à L.2242-4 relatifs à l'acceptation des dons et legs fait à la commune ;

Vu le courrier en date du 15 janvier 2025 des consorts CAPGRAS proposant la donation de la parcelle DH n°611, d'une surface de 28 m², sise 11B rue Louis d'Anjou,

Considérant l'intérêt pour la ville d'intégrer cette part de voirie ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'unanimité**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique, référencée sous le n°611 de la section DH, d'une superficie de 28 m², appartenant aux consorts CAPGRAS, et située 11 bis rue Louis d'Anjou ;

INTÈGRE dans le domaine public communal la parcelle DH n°611 sise 11 bis rue Louis d'Anjou

DIT que la commune prend à sa charge les frais d'acte.

CHARGE l'office notarial Sandra CENDRE, sis 4 boulevard du Tour de Ronde à Saint-Nicolas de la Grave, choisi par les consorts CAPGRAS, d'établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 juin 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :